

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 24/09/2024



**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON**

5 rue Jean Racine

CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E24000052 / 83

Monsieur le Préfet
DDTM

244 Avenue de l'infanterie
de marine - BP 501
83041 TOULON CEDEX 9

Dossier n° : E24000052 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Projet de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune de Solliès-Pont

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Gabriel NIRLO, Directeur Hôpital, demeurant 2 place de la république, HYERES (83400) (tel : 04 94 18 82 47 ; portable : 06 07 99 26 16) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

N. PRATO-VIOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

24/09/2024

N° EP24000052 /83

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

Décision désignation commission ou commissaire du 24/09/2024

Vu la lettre, enregistrée le 19/09/2024, par laquelle Monsieur le Préfet du Var demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune de Solliès-Pont ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrate déléguée aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gabriel NIRLO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet du Var à la commune de Solliès-Pont, maître d'ouvrage et à Monsieur Gabriel Nirlo, commissaire enquêteur.

Fait à TOULON, le 24/09/2024

La magistrate déléguée,



Hermine LE GARS